

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 23/06/2021

Délibération n° DE-0021-2021

**Objet : Rapport d'activité 2020**

En application de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le Président soumet aux membres du Conseil d'administration le rapport annuel d'activité pour 2020.

Le document soumis peut appeler quelques commentaires.

1) Des points forts de l'année 2020

La crise sanitaire reste l'évènement majeur de l'année 2020 de par son ampleur et ses conséquences. Elle a impacté tous les secteurs d'activité de l'établissement et imprègne à ce titre le rapport d'activité soumis à l'assemblée.

Le renouvellement au sein du Conseil d'administration des centres de gestion des représentants du bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale affiliés et non affiliés) a aussi été un moment fort. Il faut souligner que l'organisation du processus électoral a été, pour la première fois, intégralement prise en charge par le Centre de Gestion lui-même (quand auparavant ces élections étaient organisées par le représentant de l'Etat). Cette nouvelle compétence dévolue au Centre de Gestion découle de l'ordonnance n° 2015-579 du 28 mai 2015.

Avec un taux de participation moyen de 69 % (atteignant plus de 80 % pour les maires des communes affiliées) et moins de 0,50 % de suffrages non exprimés (blancs ou nuls), les scrutins du 28 octobre 2020 ont prouvé l'attachement des exécutifs locaux du département au Centre de Gestion et à la démarche d'entente qui a présidé, comme toujours depuis son origine, à la constitution de son organe délibérant.

Un retour sur la mandature 2014-2020 permet, en fin de document, de faire le lien avec les perspectives qui avaient été, en 2014, dessinées par le précédent Conseil d'administration.

2) L'activité régulière de l'établissement

Quelques réalisations de l'année peuvent être plus particulièrement signalées :

- pour la Direction du Conseil et des Actions Statutaires
  - o le renouvellement de l'informatique métier du secteur gestion statutaire et la migration de l'ensemble des données carrière dans un nouveau logiciel,
  - o l'élaboration des lignes directrices de gestion de promotion interne pour l'année 2021.
- pour la Direction des Mobilités et de l'Emploi territorial
  - o l'extension des interventions du service d'accompagnement à la gestion des archives dans le domaine des archives électroniques,
  - o la dernière campagne « bilan social » pour l'élaboration du rapport biennal sur l'état de la collectivité avant le déploiement du rapport social unique annuel prévu par la loi de transformation de la fonction publique de 2019.
- pour la Direction de la Santé et de la Sécurité au travail
  - o la mise en œuvre de deux conventions (multi-collectivités) de participation pour la protection sociale complémentaire pour les risques santé et prévoyance,
  - o le recours à la téléconsultation pour la surveillance médicale des agents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 23/06/2021

- pour les Ressources internes
  - o la réalisation d'un audit global du système d'information du Centre de Gestion,
  - o l'augmentation significative des informations et documentations mises en ligne sur le site internet du Centre de Gestion ou le portail collaboratif.

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**APPROUVE**

- le rapport d'activité pour 2020.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 23 juin 2021.

Le Président,



**Roger RECORS**  
Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **23 JUIN 2021**

PUBLIÉE LE : **23 JUIN 2021**